Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
IEPF

Royaume du Maroc

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement

Convention on Biological Diversity

gtz Programme Mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité

pour ordre du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

Buitenlandse Zaken Ontwikkelings samenwerking

Atelier de renforcement de capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages (APA)

19 – 23 novembre 2007, Marrakech, Maroc

COMMUNIQUÉ FINAL

L'Atelier, organisé à Marrakech, Maroc, du 19 au 23 novembre 2007, s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Germano-néerlandaise de renforcement des capacités en matière d'APA en Afrique ainsi que du programme de renforcement des capacités de la francophonie en matière d'APA.

L'atelier a été organisé en partenariat entre le Ministère Marocain de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, le Haut Commissariat marocain aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH.

Participants

L'atelier a regroupé 56 participants représentant les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et de l'Océan Indien, ainsi que des experts du Centre du Droit International et du Développement Durable (CDIDD) et de l'ENSA de Montpellier. Les représentants des pays comprennent des point focaux nationaux APA, des négociateurs du groupe à composition non limitée sur l'APA à la CDB, des représentants de la société civile et d'instituts de recherche.

Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier ont été les suivants:

- Faciliter l'échange des expériences entre les différentes parties prenantes concernant le cadre réglementaire en matière d'APA et sur des cas de bio-prospection afin d'établir un base compréhensive de pratiques exemplaires;
- Augmenter les connaissances des participants en matière d'APA;
- Élaborer une feuille de route pour les activités futures en matière d'APA dans la région.

En vue d'atteindre les objectifs visés, l'atelier a été articulé autour des éléments suivants :

- **Le processus APA au niveau international,** introduit et discuté à travers le cadre scientifique et politique du processus et des négociations internationales en matière d'APA ;
- **Les Pratiques exemplaires en matière d'APA** et expériences **nationales** en matière de bio-prospection ;
- **Une sortie sur le terrain** dans la région d'Essaouira où le cas de l'arganier, espèce endémique du Maroc a été discuté avec les représentants des Services forestiers, des communautés locales, des chercheurs et de la société civile.
- **Priorités et prochaines étapes :** Sur la base des échanges d'information concernant le cadre réglementaire et les cas de bio-prospection, l'atelier a défini des priorités pour la région. Celles-ci seront transmises à l'atelier global de Nairobi (décembre 2007) afin qu'elles contribuent à une position commune du groupe africain pendant la sixième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'APA (janvier 2008 à Genève).

Tous ces éléments ont été discutés durant les journées de l'atelier, qui ont été ponctuées par des communications, des échanges en groupes et en plénière, et des projections vidéo sur diverses composantes de la biodiversité dans la région. Au début de chaque journée, les points forts de la veille ont été rappelés par « Radio APA Marrakech », animée à tour de rôle par les participants.

Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été marquée par six interventions. D'abord celle de Monsieur Badraoui Mohamed, Directeur de la Lutte contre la Désertification et de la Protection de la Nature, au Haut Commissariat des Eaux et Forets et de la Lutte contre la Désertification. Monsieur Badraoui a souhaité la bienvenue aux participants et s'est réjoui de la tenue du présent atelier au regard des objectifs poursuivis par celui-ci. L'allocuteur a également présenté les efforts de son département en matière de conservation de la biodiversité terrestre. Monsieur Badraoui a conclu son intervention en remerciant les organisateurs pour les efforts déployés en vue d'accroître les capacités des pays en développement en matière d' APA.

La seconde intervention a été faite par Mr Jaafar Boulejiouch, chef de la Division des Projets Pilotes et des Etudes d'Impact, Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement. L'allocuteur a mis en exergue la pertinence du sujet de l'atelier pour le développement de la région et a souhaité la bienvenue aux participants.

La troisième allocution a été celle de S.E Dr. Gottfried Haas, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Maroc, qui a insisté sur le fait que la bonne gestion des ressources naturelles est un atout important dans la lutte contre la pauvreté et que les négociations en vue de l'élaboration d'un futur régime international sur l'APA ne pourront être un succès que si elles assurent un bon équilibre entre les intérêts des parties prenantes et entre les différents paramètres de la durabilité, sur le plan économique, social et écologique. Il a insisté sur l'importance de l'établissement de régimes nationaux en matière d'APA dans la région, afin que les pays puissent réellement bénéficier de l'éventuelle mise en place d'un régime international.

La quatrième allocation a été offerte par S.E Mr. Sjoerd Leenstra, Ambassadeur des Pays Bas au Maroc, qui a insisté sur l'importance de la conservation de la biodiversité pour la lutte

contre la pauvreté. Mr. Leenstra a félicité l'initiative germano- néerlandaise pour son excellent travail. Il a ensuite souhaité que l'atelier soit une occasion pour des échanges fructueux en vue d'améliorer la compréhension des participants sur cette thématique complexe

La cinquième allocation a été faite par Mr Ahmed Birouk, au nom du correspondant national de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Mr Birouk a rappelé les fondements des programmes de l'IEPF en matière de renforcements des capacités des pays francophones en développement à s'impliquer dans les négociations internationales sur l'APA. Dans ce contexte, l'IEPF a organise plusieurs ateliers sur l'APA, dont un qui a été conjointement réalisé avec l'initiative Germano- néerlandaise de renforcement des capacités en matière d'APA en Afrique. Cet atelier, qui s'est tenu à Montréal en Octobre 2007, a également été l'occasion de la publication d'un Manuel de vulgarisation sur l'APA en français.

La dernière allocution fut celle de Monsieur Herman Fickinger de la GTZ – Maroc, qui a également souhaité la bienvenue aux participants. Monsieur Fickinger a insisté sur l'importance de la question de l' APA pour les pays en développement et a souligné que cette question s'inscrit parfaitement dans les programmes de travail de la GTZ en matière de développement durable .

Modération des travaux et bureau de l'atelier :

Les travaux ont été modérés par Monsieur Michael DETSCMER et Monsieur Badr El HIMDY. Un bureau de l'atelier a été constitué par les participants, il est composé des rapporteurs et d'un comité de gestion.

Rapporteurs de l'atelier:

- Olivier Rukundo (Canada)
- Ahmed Birouk (Maroc)
- Gustave Aboua (Côte d'Ivoire)
- Dhuneeroy Bissesseur (Ile Maurice)

Comité de gestion des travaux de l'atelier:

- Faye Cnambi (Benin)
- Idrissi Zoubir (Maroc)

Résultats de l'atelier

1. Travaux de groupes sur les différents Biomes:

La restitution des travaux de groupes sur les différents Biomes (Méditerrané, savane, zone côtière, foret) concernant les RG, leur utilisation à divers niveaux a été soutenue par des questions des participants sur les concepts de RG et RB auxquelles Prof Charrier a apporté des éclaircissements.

2. Expériences nationales en matière de bio-prospection :

Les participants ont été invités à présenter des expériences nationales en matière de bio-prospection afin d'illustrer des solutions pratiques pour réglementer et mettre en œuvre l'APA. Des cas ont été présentés par le Burkina-Fasso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, le Maroc, et le Niger.

Les cas ont été discutés en groupe sur les questions relatives aux points suivants : (1) les éléments de la chaîne de bio prospection; (2) les lacunes de la chaîne; et (3) les causes des lacunes.
Les travaux ont mis en relief l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire au niveau national et international, l'absence de formation et d'information, ainsi que les conditions de pauvreté et d'analphabétisme au niveau national, et la grande disparité de perception des avantages au moment de l'élaboration des contrats.

3. Cadre législatif / réglementaire en matière d'APA

Le cadre législatif a été introduit par Mr. Olivier Rukundo sur des cas de régimes nationaux en matière d'APA. Les débats qui ont suivi la présentation ont mis en exergue la nécessité des pays de la sous - région de se doter de mesures nationales concrètes en la matière. Le renforcement des capacités au niveau institutionnel et administratif a été identifié comme un élément clé pour la mise en oeuvre de l'APA aussi bien au niveau national, régional et international.

4. Sortie à Essaouira

Le troisième jour a été exclusivement consacré à la sortie sur le terrain pour le cas de l'arganeraie à Essaouira. La sortie de terrain a tout d'abord commencé par une visite de la coopérative de Tissaliwine, près du village de Smimou.

Cette visite a été très riche en information. Il a été noté que l'Arganier a fortement contribué à l'amélioration des conditions de vie des femmes oeuvrant dans les coopératives de la région. D' autre part, une séance de travail a eu lieu a Essaouira avec l'exposé de Dr Charouf, qui a démontré les impacts de l'exploitation de l'arganier au Maroc. L'exposé de Madame Charouf a été suivi par une discussion de panel ou le cas de l'arganier a été abordé au regard de la question de l' APA.

5. APA – Aire protégées

L'importance de la relation entre l'APA et la gestion de la biodiversité dans les aires protégées a été mise en relief à travers les présentations faites par le Maroc et la Côte d'Ivoire. Les discussions ont porté sur la relation entre la conservation et la gestion dans les aires protégées et la mise en place d'un cadre national d'accès et de partage des avantages.

6. Le CHM et l'APA :

L'importance du CHM pour la diffusion et l'échange d'information pertinente en relation avec l'APA a été présentée par le responsable CHM du Maroc. Les discussions en groupe ont porté pour chaque pays sur les défis actuels et les prochaines étapes. Les défis actuels se résument, selon les pays, à la mise en place du CHM, à son alimentation continue, à l'engagement des parties prenantes et à l'actualisation des informations. Les prochaines étapes portent sur la coordination de la récolte des informations, l'alimentation / mise à jour des données ; la vulgarisation auprès des différents acteurs, la création d'une rubrique APA - Régime International au sein du CHM.

7. Régime international

La séance a débuté par une introduction de Madame Valérie Normand du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique sur le processus international de l'APA. Madame Normand a informé les participants sur le processus d'élaboration d'un régime international sur APA et a donné un compte rendu de la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'APA. Madame Normand a également présenté les documents et les thèmes qui feront l'objet des discussions lors de la sixième réunion du groupe de travail sur l' APA.

Suite à cette présentation, les participants ont présenté les points forts d'un régime international du point de vue de l'Afrique.

8. Élaboration d'une feuille de route pour les activités futures en matière d'APA dans la région.

Une feuille de route a été établie par les participants, comprenant les points suivants :

1. Communication dans la mise en œuvre de l'APA;
2. Amélioration des capacités de négociation des représentants des pays africains;
3. Élaboration d'un registre des savoir-faire traditionnels;
4. Législation en matière d'APA.

Pour chaque thème, les objectifs globaux et spécifiques ont été définis, ainsi que les acteurs, les responsables et l'échéance (2008 – 2010).